



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

NOUVEAU  
10  
14

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

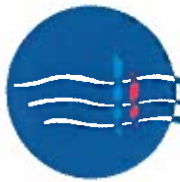
#### ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VIENNE

REUNION  
04.10.10  
14

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

---

### II- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

#### 2. – Comptes administratifs de l'Exercice 2009 : Approbation

Les Comptes administratifs de l'exercice 2009, dressés pour le budget principal et les budgets annexes « concession » et « centrale d'eau » sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- constate l'identité des valeurs des comptes administratifs 2009 avec celles des comptes de gestion, et approuve ces comptes administratifs.

Pour extrait conforme  
LE PRESIDENT

Yvon MAHE

